

En enchérissant dans nos ventes vous acceptez les conditions générales d'achat ci-dessous

TOUT BORDEREAU D'ADJUDICATION DEMEURÉ IMPAYÉ APRÈS DE Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN RETARD DE PAIEMENT EST SUSCEPTIBLE D'INSCRIPTION AU FICHER TEMIS.

Les enchères du Midi est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 321-4 et suivant du Code de commerce et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires est un office public et ministériel de Commissaire-priseur judiciaire. En cette qualité Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires agissent comme mandataires du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales de ventes. Les conditions générales d'achat pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente.

1 - Le bien mis en vente

A. Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se tiennent à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des détails sur l'état des lots mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

B. Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Les enchères du Midi de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer une preuve ou garantie quelconque. Elles sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Les lots vendus par la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires sont vendus en l'état sans aucune garantie (ventes judiciaires).

C. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

A. En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

B. Les enchères seront portées à l'aide d'un panneau numéroté qui pourra être obtenu avant la vente aux enchères ou lors du premier achat en échange de l'enregistrement de l'identité du demandeur (une pièce d'identité en cours de validité sera demandée, Kbis de moins de 3 mois pour les professionnels).

C. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

D. Les enchères du Midi et SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

E. Toute personne dernière enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

F. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable à la vente de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires.

G. Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente ou sur internet en live (ordres d'achat secrets et enchères en ligne). Toutefois Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires pourront accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires ne pourront engager leur responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. Aucune Enchère téléphonique ne sera prise en considération pour les lots dont l'estimation est inférieure à 150 €.

H. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires pourront accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et

Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires auront acceptés. Si Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires reçoivent plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires ne pourront engager leur responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

I. Les enchères du Midi et SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit d'exiger pour certains ordres d'achat et enchères par téléphone des acheteurs, avant la vente, une lettre accreditive de leur banque pour une valeur supérieure ou égale à l'estimation basse du lot sur lequel ils ont l'intention d'enchérir. Cette lettre accreditive devra être transmise à Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires au plus tard deux jours avant la vente.

J. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

K. En cas de contestation Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

L. Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifié publiquement avant la vente.

M. La conjonction du coup de marteau qui matérialise la fin des enchères et le prononcé du mot « Adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

3 - L'exécution de la vente

A. En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions suivantes :

- 25% TTC pour les ventes volontaires
- 14.28% TTC pour les ventes judiciaires (frais légaux)

B. Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors UE dans un délai d'une semaine suivant la vente.

C. Un adjudicataire UE justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

D. Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

E. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par carte bancaire sur place sur présentation d'un justificatif d'identité. L'identité du porteur de la carte devra être celle de l'acheteur.
- en espèces : jusqu'à 1 000 € frais et taxes inclus pour les ressortissants français
- en espèces jusqu'à 15 000 € frais et taxes inclus pour les ressortissants étrangers sur présentation d'un document d'identité valide.
- par virement bancaire, depuis un compte bancaire dont est titulaire l'acheteur.

F. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires seront autorisées à reproduire sur le procès verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

G. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

4 - Enchères en direct et ordre d'achat secret via les services LIVE et CHRONO du site interencheres.com et [Drouot.com](http://drouot.com)

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou CHRONO ; en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com ou drouot.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com et www.drouot.com communiquent à Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€. Paiement. Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement par e-mail. Dans le cadre du service CHRONO, vous recevrez un lien de paiement par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros. Les frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, les véhicules : majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule), pour les lots catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure.

En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

5 - Les incidents de la vente

A. Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

B. À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

D. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix : - des intérêts au taux légal majoré de cinq points,

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

- Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent également le droit de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires se réservent le droit d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

- Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. TOUT BORDEREAU D'ADJUDICATION DEMEURÉ IMPAYÉ APRÈS DE Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN RETARD DE PAIEMENT EST SUSCEPTIBLE D'INSCRIPTION AU FICHER TEMIS. (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires. La mise en

œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères. (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interenchères.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». (3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS DANS LE CAS OÙ UN ENCHÉRISSEUR EST INSCRIT AU FICHER TEMIS, Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires POURRA CONDITIONNER L'ACCÈS AUX VENTES AUX ENCHÈRES QU'ELLE ORGANISE À L'UTILISATION DE MOYENS DE PAIEMENT OU GARANTIES SPÉCIFIQUES OU REFUSER TEMPORAIREMENT LA PARTICIPATION DES ENCHÉRISSEURS AUX VENTES AUX ENCHÈRES POUR LESQUELS CES GARANTIES NE PEUVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE. L'INSCRIPTION AU FICHER TEMIS POURRA AVOIR POUR CONSÉQUENCE DE LIMITER LA CAPACITÉ D'ENCHÉRIR DE L'ENCHÉRISSEUR AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ABONNÉS AU SERVICE TEMIS. ELLE ENTRAÎNE PAR AILLEURS LA SUSPENSION TEMPORAIRE DE L'ACCÈS AU SERVICE « LIVE » DE LA PLATEFORME WWW.INTERENCHERES.COM GÉRÉE PAR CPM, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE CETTE PLATEFORME. (4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription Page 21 sur 22 au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions. (5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS. (6) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires : par écrit auprès de [coordonnées de Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires], - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur <https://temis.auction>. (7) Coordonnées de l'Enchérisseur LES NOTIFICATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX SUITES DE L'ADJUDICATION SERONT ADRESSÉES À L'ADRESSE E-MAIL ET/OU A L'ADRESSE POSTALE DÉCLARÉE PAR L'ENCHÉRISSEUR AUPRÈS DE LA STRUCTURE LORS DE L'ADJUDICATION. L'ENCHÉRISSEUR DOIT INFORMER Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT SES COORDONNÉES DE CONTACT.

6 - Biens soumis à une législation particulière

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour effet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. Les termes de son application diffèrent d'un pays à l'autre. Il appartient à tout acheteur de vérifier, avant d'enchérir, la législation appliquée dans son pays à ce sujet. Tout lot contenant un élément en ivoire, en palissandre...quelle que soit sa date d'exécution ou son certificat d'origine, ne pourra être importé aux Etats-Unis, au regard de la législation qui y est appliquée.

7 - Retrait des lots et transport

- A. Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.
- B. Le transport, l'emballage et le gardiennage des biens après la vente sont à la charge de l'acheteur. Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires déclinent toute responsabilité une fois l'adjudication prononcée, notamment en cas de dommage lors du transport.
- C. Une fois le bordereau réglé il appartiendra à l'acquéreur de prendre contact avec la société de transport de son choix.
- D. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de son assureur serait avérée insuffisante.
- E. LE STOCKAGE DES ACHATS EST GRACIEUX PENDANT 10 JOURS OUVRES A PARTIR DE QUOI IL EST FACTURE 5€ HT PAR JOUR.**

8 - Prémption de l'État français

L'État français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

Les enchères du Midi et SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires ne pourront être tenus pour responsables des conditions de la préemption par l'État français.

9 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires sont propriétaires du droit de reproduction dans leurs catalogues papier et sur leurs sites internet. Toute reproduction de ceux-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires disposent d'une dérogation légale leur permettant de reproduire dans leur catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

10 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

11 – Protection des biens culturels, lutte contre les trafics, le blanchiment et le terrorisme

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires participent à la protection des biens culturels et mettent tout en œuvre, dans la mesure de leurs moyens, pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente dans leurs ventes.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires s'engagent par leurs actions à ne pas encourager le trafic illicite de matières protégées issues de la faune et de la flore.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires sont assujettis aux obligations de lutte contre le blanchiment d'argent dans les conditions prévues à l'article L.561-3 du code monétaire et financier.

Les enchères du Midi et la SELAS Clertan et Boissellier Commissaires-priseurs judiciaires participent au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles sont à ce titre tenues de déclarer toutes sommes ou opérations portant sur des sommes dont elles savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction ou participent au financement des activités terroristes à TRACFIN (Cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

12 - Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Béziers (Hérault, France).